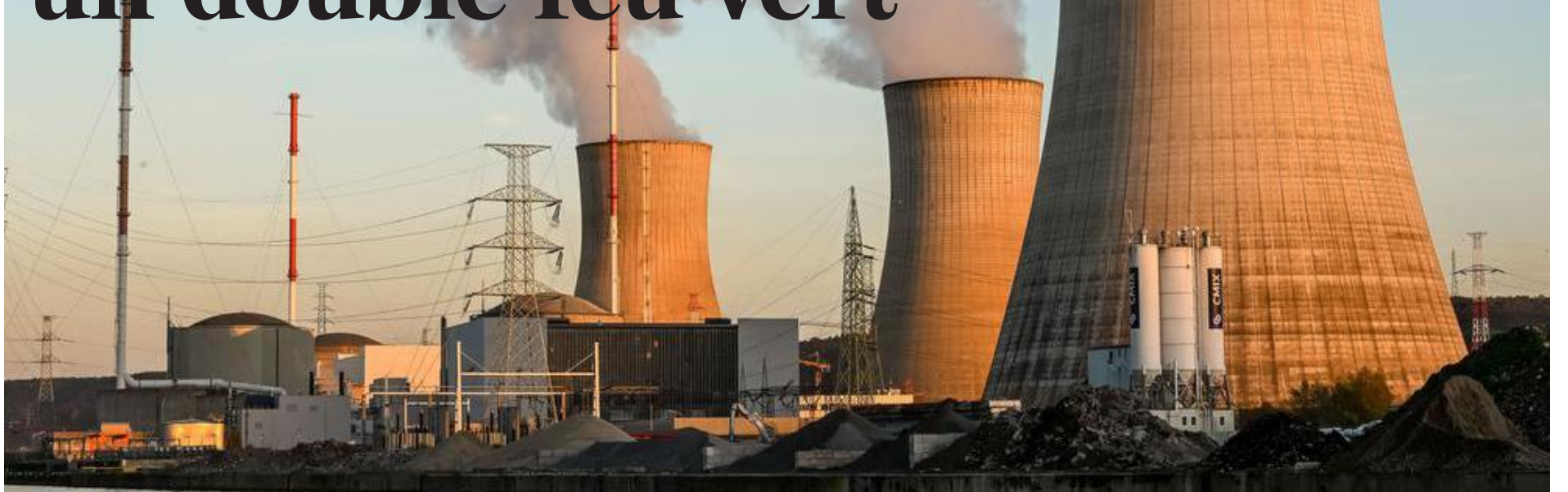


Sortie du nucléaire : voici le rapport qui donne un double feu vert



Nous avons pu lire l'étude présentée par la ministre de l'Énergie. Elle conclut que la sécurité d'approvisionnement n'est pas menacée. Et que l'impact sur le prix est « limité ». La transition est évaluée à 257 millions d'euros par an pendant 15 ans. Le « kern » de vendredi sera électrique.

Il est question d'arrêter les réacteurs de nos sept centrales en 2025.

© BELGA.

DAVID COPPI
BERNARD PADOAN

Comme l'accord de gouvernement le lui commandait, la ministre fédérale de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen), signe un rapport d'évaluation sur la sortie complète du nucléaire d'ici fin 2025. Le document circule au sein de la Vivaldi. Nous avons pu nous le procurer. Il sera soumis au conseil des ministres restreint vendredi pour un premier round de discussions, autour de deux questions. Un : la fermeture des centrales nucléaires met-elle en péril la sécurité d'approvisionnement électrique du pays ? Deux : les prix de l'électricité risquent-ils de s'envoler ?

C'est sur la base de ce rapport d'évaluation, rédigé (pour la ministre) par la Direction générale Énergie du Service public fédéral Économie, que le gouvernement doit trancher : faut-il éteindre le feu nucléaire belge ou prolonger la durée de vie d'un ou deux réacteurs (Doel 4 et/ou Tihange 3) ?

Quoi qu'il en soit, c'est controverse garantie. Mercredi déjà, ayant visiblement pris connaissance des textes en partie, les bleus disaient tout le mal qu'ils en pensaient, qualifiant le propos d'« unilatéral » car il n'envisage, à leur sens, que le scénario d'abandon du nucléaire, négligeant l'option relative au maintien de deux réacteurs, qui a leur faveur. Les libéraux-réformateurs attaquaient : « Ce rapport ne nous rassure en rien, ni sur l'approvisionnement, ni sur les prix. On nous dit qu'il a été rédigé par six personnes, dont quatre travaillent au cabinet Énergie... Des flèches au curare. Le kern s'annonce, comment dire, disputé.

1

La sécurité d'approvisionnement en électricité

Le rapport d'évaluation passe les résultats de la première enchère du mécanisme de rémunération de capacité (CRM) au peigne fin. Pour rappel, il s'agit du système de subsides mis en place par le gouvernement pour trouver des capacités de production alternatives au nucléaire pour l'hiver 2025-2026 et les suivants. Ces résultats avaient été rendus publics le 31 octobre dernier par Elia, le gestionnaire du réseau électrique haute tension qui est chargé d'implémenter le CRM. Au terme de cette première enchère, 4.447 MW de capacités de production avaient été sélectionnés. « L'enchère organisée en octobre 2021 a

permis de sélectionner le volume recherché par la courbe de demande corrigée, y inclus un volume considérable de nouvelles capacités », note le rapport. Ces « nouvelles capacités », ce sont essentiellement deux projets de centrales au gaz d'Engie à Vilvorde et aux Awirs – de 800 MW net chacune.

« Sur base des résultats de l'enchère, il est conclu que la première enchère organisée dans le cadre du CRM a atteint son objectif », dit encore le rapport. Certes, on est encore loin des 13.700 MW nécessaires pour couvrir le pic de demande d'une longue soirée d'hiver. Mais on peut aussi compter sur les capacités de production renouvelables (éolien, solaire, cogénération) déjà subsidiées par ailleurs et à ce titre exclues du CRM. Et surtout sur un autre round d'enchères qui sera encore organisé en 2024, auquel pourront notamment prendre part d'autres technologies (batteries, gestion de la demande...) et les interconnexions avec les pays voisins. Au total, cette deuxième enchère devra permettre de trouver un peu moins de 6.500 MW. Un volume « conséquent », reconnaît l'étude, mais pas impossible à dénicher si on tient compte de l'important stock (3.800 MW) de capacités déjà existantes (vieilles centrales au gaz, pompage-turbinage à Coo...) qui on fait l'impasse sur le premier tour mais qui devraient répondre présentes dans trois ans.

Dans ces conditions, le résultat de la première enchère du CRM « permettra avec le concours du résultat de Y-1 (l'enchère en 2024, NDLR) de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays à partir de 2025 dans un contexte de fermeture complète de toutes les centrales nucléaires », conclut le rapport.

2

L'impact sur les prix

Le rapport d'évaluation reprend l'étude menée par l'UGent qui avait conclu à un faible impact du maintien ou non de deux réacteurs nucléaires sur les prix de gros de l'électricité – de l'ordre de 5 à 15 euros par an TVA comprise pour un ménage moyen. Une étude complétée par des simulations menées par la Commission de régulation de l'électricité et du gaz, qui évalue entre minimum 1,3 % et maximum 4,24 % la différence pour les factures – dont le prix de gros ne représente qu'environ un tiers du total – des ménages, des entreprises et des industriels entre un scénario de fermeture

complète et un scénario de maintien de 2 GW nucléaire. « L'impact sur les prix s'avère limité », note le rapport.

Le document donne également une estimation du coût du CRM en lui-même, qui sera pris en charge par le budget de l'État – donc en partie les contribuables – a promis le gouvernement. Le volume contracté lors de la première enchère représente déjà un coût de 141 millions d'euros par an. En y ajoutant les projections pour l'enchère de 2024, la DG Énergie aboutit à un coût annuel moyen de 257 millions sur les quinze premières années du mécanisme et de 307 millions d'euros sur les dix premières années. « Ce résultat est proche du coût estimé en janvier 2021 et confirme la robustesse du modèle de calcul développé », précise le rapport. « Une nouvelle estimation du coût sera effectuée après chaque enchère. »

3

La sécurité d'approvisionnement en gaz

Eu égard au rôle encore plus important que le méthane jouera dans le bouquet électrique futur du pays – ne fût-ce qu'à titre d'énergie de transition pour mener jusqu'au 100 % renouvelable –, le rapport d'évaluation s'est également penché sur la sécurité d'approvisionnement en gaz naturel. Les nouvelles centrales pourront-elles être alimentées « de façon pérenne vu le réseau de transport existant » ?, s'interroge la DG Énergie. La réponse est oui, toujours si l'on en croit le rapport d'évaluation. « Rien ne permet d'attester que la capacité du système gazier à alimenter tous les besoins en hiver dans le cas d'un système électrique qui repose très fortement sur des centrales à gaz pour son adéquation, ne serait pas suffisante », peut-on y lire. Le rapport évoque également les « mécanismes de coopération » à l'échelle européenne, permettant à leur tour de faire face en cas de « conditions climatiques extrêmes », même combinées éventuellement, lit-on, « avec un scénario de perte d'une des routes d'approvisionnement (on pense au gazoduc Nord Stream 2 au départ de la Russie, qui fait controverse actuellement, NDLR) ».

Ceci encore, toujours pour rassurer : « Le gestionnaire de réseau de transport Fluxys s'est préparé au mieux à l'arrivée possible des nouvelles centrales au gaz et a ainsi déjà étudié pour chacun des projets le meilleur raccordement possible ». « Finalement, à l'horizon 2035-2040,

des gaz renouvelables, biométhane et hydrogène, pourraient commencer à jouer un rôle significatif au point de vue approvisionnement énergétique en se substituant de plus en plus au gaz naturel », conclut le rapport d'évaluation, tablant là encore sur la transition énergétique, le fil vert qui motive l'analyse dans son ensemble.

4

Ce qui n'est pas dans le rapport d'évaluation

Si l'étude de la DG Énergie donne deux feux verts à une sortie complète du nucléaire, tous les soucis ne sont pas réglés pour autant. C'est que d'autres questionnements se sont élevés entre-temps. A commencer par la hausse importante des émissions de gaz à effet de serre attendue dès lors que des centrales au gaz émettrices de CO₂ vont (en partie) remplacer des centrales nucléaires qui n'en rejettent pas – en revanche, Doel et Tihange produisent des déchets radioactifs.

Autre interrogation : que fera-t-on pour convaincre Engie, l'exploitant du parc nucléaire belge, de prolonger la vie de deux de ses réacteurs, dans le scénario où l'on déciderait de les garder malgré tout ? Ceci alors que le groupe français répète depuis des années qu'il ne voit plus d'avenir pour son activité nucléaire en Belgique et qu'il est de toute façon trop tard pour prendre une décision de prolongation, compte tenu des délais nécessaires pour être prêt (vote la loi, étude d'incidence environnementale internationale, commande de l'uranium, réalisation des travaux de remise à niveau et obtention du permis d'exploitation auprès de l'Agence fédérale de sécurité nucléaire).

Enfin, dernier nœud à défaire, et sans doute pas le moindre : le permis d'environnement de la future centrale au gaz de Vilvorde. Pour rappel, celui-ci a été refusé par la ministre flamande de l'Environnement Zuhal Demir. A ce sujet, le rapport relève simplement que « le gouvernement fédéral évalue actuellement les mesures de mitigation qui permettront de garantir que le volume de capacité correspondant sera disponible en 2025 », se contente d'indiquer le rapport d'évaluation. Il faudra sans doute que Tinne Van der Straeten en dise plus sur les solutions qu'elle envisage dans la note d'accompagnement qu'elle présentera au « kern » ce vendredi pour convaincre tout le monde...



La ministre Tinne Van der Straeten (Groen) aura fort à faire pour convaincre ses partenaires libéraux.

© PHOTO NEWS.